

COUR SUPREME DU MALI
SECTION JUDICIAIRE

CHAMBRE CRIMINELLE



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

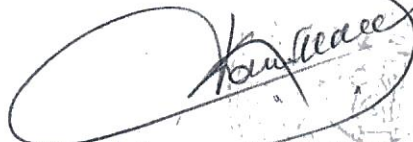
RÔLE D'AUDIENCE DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DU
MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU.

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS DES PARTIES ET DE LEURS AVOCATS.	NATURE DE L'AFFAIRE
<u>AFFAIRES EN DELIBERE</u>		
1.	Ministère Public et Amadou Dicko SIDIBE C/Adama DIABATE <u>Avocat</u> : Maîtres Abouba Aly MAÏGA, Aliou TOURE, Kalifa YARO, Malick COULIBALY, Seydou S. COULIBALY, Mamadou SAMAKE et Souleymane Adamou CISSE, tous Avocats au Barreau du Mali.	Soustraction de biens dans le secteur privé, abus de biens sociaux et blanchiment de capitaux.
2.	Ministère Public et El Hadji DICKO C/ Alfousseyni BAH et Alfousseyni BATHILY <u>Avocats</u> : Cabinet GOÏTA'S, Maître Djibril COULIBALY, Cabinet la Ficelle, tous Avocats au Barreau du Mali.	Dénonciation calomnieuse.
3.	Ministère Public C/ Oumar TOGOLA <u>Avocats</u> : Maître Fodoué DIALLOA, vocat au Barreau du Mali.	Attentat à la pudeur.
4.	Ministère Public C/Sékou DIAKITE et autres <u>Avocat</u> : Cabinet Héra Conseils, Maître Ousmane A. BOCOUM, tous Avocats au Barreau du Mali.	Faux et usage de faux.
<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>		
5.	Ministère Public et Famory TOUNKARA C/Molobaly KANE <u>Avocat</u> : Maître Moussa SINAYOKO, Avocat au Barreau du Mali.	Blessures involontaires, défaut de maîtrise.
6.	Ministère Public et Boubacar DIAGOURAGA C/Tropic Négoce international et Kalilou dit Baba Kaou DIAKITE	Abus de biens sociaux et dommage à la

	<u>Avocats</u> : Maîtres Yacinthe KONE et Ibrahim M. SACKO, tous Avocats au Barreau du Mali.	propriété.
7.	Ministère Public C/ Aly Mohamed Ould Ahmed <u>Avocat</u> : Maître Oumar Abacar SIDIBE, Avocat au Barreau du Mali.	Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat.
8.	Ministère Public et Bakary DIALLO C/ Tidiane CISSE <u>Avocat</u> : Néant.	Escroquerie.
9.	Ministère Public C/ Sory Ibrahim DIARRA et autres <u>Avocats</u> Maîtres Bôh CISSE, Founké F. TRAORE et Cabinet Satis-Partner, tous Avocats au Barreau du Mali.	Faux et usage de faux, corruption dans le secteur privé et complicité.

Bamako, le 24 Août 2026.

Le Président de la Chambre Criminelle


Noumadi KANTE
 Officier de l'Ordre National